



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITEE

E/CONF.85/L.81 (Abstract)
22 juillet 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SIXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
New York, 25 août-3 septembre 1992
Point 11 a) de l'ordre du jour provisoire*

SYSTEMES D'ECRITURE ET PRINCIPES DE PRONONCIATION :
ROMANISATION

Modification de la transcription romanisée du thaï

Document présenté par la Thaïlande**

Résumé

Le Gouvernement royal thaïlandais a adopté en 1939 et employé depuis cette date le système général de transcription de l'Institut royal afin de transcrire les noms géographiques du pays. Le système général indique le son des mots non seulement par des lettres de l'alphabet latin, mais aussi par des signes diacritiques. Il ne fournit qu'une prononciation approximative aux personnes qui ne parlent pas thaï. Après certaines modifications, il a été également adopté par la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques tenue en 1967 en tant que système international pour la romanisation des noms géographiques thaïlandais. Depuis lors, le système a été appliqué à la carte bilingue officielle de la Thaïlande ainsi qu'à d'autres documents. La transcription des toponymes thaïlandais en lettres latines vise en fait à permettre aux étrangers de prononcer les noms de la manière la plus proche possible de la prononciation thaïlandaise.

* E/CONF.85/1/Rev.1.

** Etabli par M. Prasong Chingchai, Service géographique royal de Thaïlande.